

Questions orales

L'ORIGINE DES ORDRES DONNÉS AUX RÉPARTITEURS

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Le ministre du Revenu national dira-t-il à la Chambre qui donne ces contingents aux évaluateurs? Sont-ils fixés par le ministre ou par les représentants régionaux? Qui fixe ces contingents?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, à mon avis, le député a besoin de réponses très claires à ses questions. Je vais lui dire qu'on ne fonctionne pas en vertu d'un système de contingentement, et que les personnes qui sont chargées d'établir la vérification et de faire la cotisation, lorsque c'est nécessaire, le font à partir des besoins qui existent dans leurs régions et non pas suivant un système de contingentement précis, comme semble le mentionner le député.

* * *

[Traduction]

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE QUE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL EXAMINE
L'UTILISATION QU'ON A FAITE DES SUBVENTIONS
D'ENCOURAGEMENT AU SECTEUR PÉTROLIER

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. On s'inquiète de plus en plus des abus qui auraient été commis dans le domaine des subventions d'encouragement au secteur pétrolier, abus de l'ordre de 8 milliards de dollars, semble-t-il. Le ministre a-t-il l'intention de demander au vérificateur général si on a utilisé ces subventions pour atteindre les objectifs qui avaient été prévus dans le cadre du Programme énergétique national? Voudrait-il aussi nous dire s'il a fait des démarches pour savoir comment son ministère avait employé ces fonds et, dans l'affirmative, va-t-il rendre publics les résultats de son enquête?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me suis renseigné à ce sujet il y a quelques semaines et personne n'a pu me dire s'il y avait eu abus quelconque de ces subventions. Les dépenses prévues dans le cadre du programme d'encouragement au secteur pétrolier sont effectuées conformément à la loi adoptée par le Parlement. Si le député a des cas précis d'abus à me signaler, il devrait le faire et je ne manquerai certes pas de les examiner.

Quant au deuxième volet de sa question, le vérificateur général étudie les livres du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et il n'a fait mention d'aucun abus dans son rapport, que je sache.

ON DEMANDE QUE LE COMITÉ EXAMINE CE QU'ON A FAIT DES
SUBVENTIONS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais signaler rien qu'un tout petit détail qui préoccupe bien des gens. Il s'agit des 50 millions de dollars qu'on a soustrait du Programme d'isolation thermique des maisons canadiens pour en faire des subventions destinées au secteur pétrolier, un abus parmi tant d'autres.

● (1450)

Si le ministre ne veut pas demander au vérificateur général de voir si on a effectivement mal utilisé les subventions d'encouragement au secteur pétrolier, accepterait-il au moins de présenter une motion à la Chambre pour lui demander de renvoyer cette question au comité des ressources nationales qui serait chargé de faire la lumière sur cette affaire? Peut-être alors les Canadiens s'apercevraient-ils que ces abus constituent l'un des pires scandales que le pays ait jamais connus.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis toujours disponible pour comparaître devant le Comité et répondre à des questions à ce sujet. Je n'ai pas été convoqué devant le Comité. Je ne pense pas qu'il serait responsable de ma part de présumer qu'il y a des abus lorsque j'ai moi-même enquêté et je n'ai pas de raison de croire qu'il y en a. Maintenant, l'honorable député fait une référence précise, savoir qu'il y aurait eu un transfert de fonds d'un programme à l'autre. Je ne suis pas au courant de cela. Je vais m'informer, mais je pense que s'il y avait eu un tel transfert de fonds on aurait dû m'en informer et je présume qu'il n'y en a pas eu, mais s'il y en a eu un, j'en informerai l'honorable député dans les plus brefs délais.

* * *

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LES DIRECTIVES DONNÉES AUX ÉVALUATEURS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Revenu national. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre la différence qu'il y a entre un système de quotas et «les besoins qui existent dans une région donnée»?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai bien mentionné qu'il n'existait pas de système de contingentement. Ce que j'ai dit, c'est que si le défaut de se conformer à la loi dans un secteur particulier était évident au niveau de la vérification, cela exigeait des efforts de vérification dans ce secteur particulier où le défaut de se conformer à la loi est le plus marqué.

[Traduction]

LE SYSTÈME DE QUOTAS

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre. Le système de quotas mis en place par le ministre est-il fondé sur la représentation régionale des partis politiques ou s'agit-il d'un système particulier?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que vous-même vous concluez que la question du député n'est pas pertinente puisqu'il n'existe pas de tels systèmes de contingentement.